



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

prime herbagère agroenvironnementale

Question écrite n° 63529

Texte de la question

M. Vincent Descoeur attire l'attention de M. le ministre de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche sur les vives inquiétudes que suscite auprès des éleveurs du Massif central la perspective d'une remise en cause de la PHAE (prime herbagère agro-environnementale) dans le projet de loi de finances pour 2010. En effet, si le PLF 2010 prévoit les crédits nécessaires à la poursuite des contrats en cours, il n'autoriserait pas la signature de nouveaux contrats ou le renouvellement de ceux qui arrivent à terme en 2010, ce qui signifierait à terme la disparition de ce dispositif. Dans un souci de rééquilibrage des soutiens en faveur de l'élevage herbager, les pouvoirs publics s'étaient engagés, dans le cadre du bilan de santé de la PAC, à maintenir une prime à l'herbe dans le second pilier sous la forme d'une PHAE désormais financée à hauteur de 75 % par le budget communautaire, tout en instaurant un supplément "DPU herbe" au sein du premier pilier de la PAC. La disparition de la PHAE aurait des conséquences catastrophiques sur le revenu des éleveurs et l'économie des régions d'élevage, et anéantirait l'objectif d'un rééquilibrage des soutiens publics en faveur de l'élevage à l'herbe en aggravant même le déséquilibre malgré l'instauration d'un supplément "DPU herbe". Il lui demande quelles solutions il envisage de mettre en oeuvre pour permettre la reconduction des contrats PHAE qui arrivent à terme en 2010, prendre en compte les nouvelles demandes et assurer enfin la pérennité de ce dispositif.

Texte de la réponse

Le maintien des systèmes d'exploitation fondés sur la mise en valeur des surfaces en herbe constitue un enjeu majeur pour les territoires français. En effet, l'entretien et le maintien des prairies, des estives et des landes favorisent la biodiversité et préservent la qualité de l'eau, d'autant plus que ces systèmes d'exploitation sont particulièrement extensifs dans leur conduite. Ils sont par ailleurs nettement plus autonomes en matière d'alimentation du cheptel. Enfin, les surfaces utilisées mobilisent moins d'intrants (engrais, produits phytosanitaires, énergie). Le Gouvernement reste donc attentif à l'accompagnement des élevages fondés sur la valorisation de surfaces en herbe. Aussi, les décisions prises dans le cadre du « bilan de santé » de la politique agricole commune (PAC) renforcent le soutien économique des élevages par la mise en place d'une dotation spécifique à l'herbe dès 2010. Conscient que la prime herbagère agro-environnementale (PHAE) reste un élément essentiel pour l'équilibre économique de certaines exploitations et pour le maintien des surfaces en herbe dans certaines zones, le Gouvernement souhaite pouvoir répondre aux inquiétudes des éleveurs concernés par l'échéance de leur contrat l'année prochaine en leur permettant de bénéficier d'un renouvellement de leur engagement 2010. Aussi, pour les contrats arrivant à échéance en 2010, une consultation a été lancée auprès de la Commission européenne afin d'obtenir la mise en place d'une formule qui permette un basculement au même moment de tous les bénéficiaires actuels de la PHAE dans le dispositif qui lui succédera dans le cadre de la PAC post-2013. Le financement des renouvellements n'a pas pu être prévu lors du dépôt du projet de loi de finances car ceux-ci dépendent du schéma juridique qui sera arrêté. En effet, selon le dispositif retenu, le taux de cofinancement communautaire n'est pas le même. Le Gouvernement poursuit ses travaux afin de pouvoir apporter une réponse qui permette aux éleveurs, dans le cadre de l'actuelle programmation budgétaire européenne 2007-2013, de conserver le bénéfice de ce soutien.

Données clés

Auteur : [M. Vincent Descoeur](#)

Circonscription : Cantal (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 63529

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : Alimentation, agriculture et pêche

Ministère attributaire : Alimentation, agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 novembre 2009, page 10752

Réponse publiée le : 9 février 2010, page 1340